

## PROVINCE DE ROUEN (3)

### Diocèse de Rouen

### LE SYNODE DU DIOCESE DE ROUEN

#### Convocation

Le synode a été convoqué lors de la messe chrismale célébrée le Jeudi-Saint 20 mars 2008.

Il s'inscrit dans l'histoire du diocèse, les précédents synodes de 1954 et de 1968-69, et surtout dans la ligne d'*Horizon 2005* qui avait conduit Mgr J. Duval à décider une nouvelle carte paroissiale et à inviter les **paroisses** à être des **communions de communautés**.

#### Objectif

Répondre à une question : « *Que ferons-nous (Ac 2, 37) pour que, dans le diocèse de Rouen, nos paroisses soient des communions de communautés de disciples du Christ qui vivent et témoignent de l'Évangile ?* » En conséquence : « *Quels rassemblements, quelles célébrations et quels ministères leur sont nécessaires ?* »

#### Préparation

- Enquête de situation : faire un état des lieux de l'Église diocésaine, expliciter les désirs de catholiques sur l'animation des paroisses, les communautés, le dimanche, etc. ; 6 760 réponses ont pu être exploitées.
- Équipes de préparation : repérer ce qui doit être prioritaire pour que l'Église soit localement fidèle à sa mission, élaborer des éléments de réponse à la question du synode ; 500 équipes réunissant environ 4 000 personnes.
- Commission théologique : expliciter les fondements théologiques de la question du synode, rechercher comment dans la tradition catholique et dans la pratique d'autres Églises chrétiennes comment l'Église s'est organisée dans des contextes socioculturels différents.
- Assemblée synodale : 240 délégués dont l'archevêque de Rouen, 40 prêtres, 6 diacres, 2 séminaristes, 16 religieux et religieuses, 175 laïcs ; 182 délégués élus et 58 membres de droit dont les membres du conseil presbytéral et du conseil pastoral ou nommés par l'archevêque. Les paroisses orthodoxes et réformées de Rouen ont été invitées à envoyer des observateurs.

#### Déroulement

- Commission centrale : composée de deux prêtres dont le secrétaire général du synode, un diacre permanent et deux laïcs, elle a rédigé le *Cahier synodal* qui a été à la base du travail des délégués au synode et elle a organisé et dirigé les débats.
- Ouverture : à la Cathédrale Notre Dame et dans la Salle des États de l'Archevêché, le 25 octobre 2009, à l'occasion de la fête de Saint Romain, patron de la ville de Rouen ; présentation du *Règlement des Assemblées synodales* destiné à mettre en œuvre la *Loi synodale* promulguée le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

- 1<sup>ère</sup> session : au Centre diocésain, les 14 et 15 novembre 2009 ; 136 prises de parole des délégués sur le *Cahier synodal* à partir desquelles sont organisées les 15 commissions qui se réuniront fréquemment entre les sessions.
- 2<sup>ème</sup> session : au Centre diocésain les 27 et 28 février 2010 ; interventions de l'historien et du théologien du synode, mise en commun du travail des commissions.
- 3<sup>ème</sup> session : au Centre diocésain, le 1<sup>er</sup> mai 2010 ; à partir des amendements suggérés par les commissions 124 décisions sont proposées au vote des délégués : 1 est retirée à la demande de l'archevêque, 94 sont adoptées (majorité des 2/3), 29 sont rejetées
- Clôture : à l'Abbatiale Saint Ouen, le 24 mai 2010 ; vote du *Message final* et remise à l'archevêque du *Document de référence* et des *Décisions* votées en vue de leur promulgation lors de la fête de Saint Romain, le 24 octobre 2010.

### Décisions

- Idées force :
  - o un souci de proximité en étant attentif aux situations mais une proximité ouverte à la communion avec d'autres ;
  - o une annonce de l'Évangile à tous les hommes mais un Évangile qui concerne tout l'homme ;
  - o une meilleure articulation des relations : paroisse et communautés, ministères laïcs et ministère ordonné, services et mouvements, etc. : *que chacun soit à sa juste place.*
- Communautés : préciser les critères de constitution d'une communauté et les conditions pour être reconnu comme ministre chargé d'une communauté.
- Paroisses : redéfinir ses structures d'animation autour du curé qui en a reçu la charge pastorale.
- Formation : créer une instance de formation pour les laïcs susceptibles d'être appelés à exercer un ministère ou à se voir confier une charge ecclésiale.
- Prêtres : mettre en place un groupe de travail qui élabore une grille leur permettant de rendre compte de leur mission en distinguant soigneusement le for interne et le for externe ; encourager la constitution de communautés presbytérales pour les prêtres volontaires.
- Assemblée synodale : composée des membres des conseils presbytéral, pastoral et économique du diocèse, des directeurs des services et de représentants des paroisses, de mouvements et d'associations, elle se réunirait chaque année à l'occasion de la fête de Saint Romain pour veiller à la mise en œuvre des décisions du synode promulguées par l'archevêque.

### Conclusion

Assemblée fraternelle des chrétiens, le synode diocésain est un moment privilégié au cours duquel une Église particulière se réunit pour écouter ce que lui dit l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Jésus, délibérer avec lui et décider ce qu'il est opportun de mettre en œuvre localement et aujourd'hui pour que l'Évangile résonne au cœur des hommes comme la bonne nouvelle.

« *Ce qui concerne tous doit être examiné par tous* ».

**+ Jean-Charles Descubes**  
*Archevêque de Rouen*

## L'AVENIR DES COMMUNAUTES CHRETIENNES

Cette question est à l'ordre du jour des réunions de la Province de Normandie depuis sa recréation en 2004.

Chaque diocèse a réalisé dès cette date un état nominatif et prospectif.

C'est avec en arrière-fond la question de l'avenir des Eglises particulières de Normandie qu'ont été organisés :

- une assemblée provinciale avec dix représentants par diocèse autour des réalités humaines, de l'histoire et des projets pastoraux, les 6 et 7 mars 2006 ; un certain nombre de chantiers ont été retenus (communautés locales et paroisses, ministère presbytéral et collaborations, autour de la confirmation, la place de la Parole de Dieu) ; ils sont progressivement explorés ;
- une journée avec un sociologue le 16 janvier 2007 ;
- un pèlerinage des prêtres des diocèses de Normandie à l'occasion du 1300<sup>ème</sup> anniversaire du Mont Saint Michel les 19 et 20 avril 2009 (avec pour thème *Combat spirituel et résurrection*, la traversée de la baie, une célébration solennelle dans l'abbatiale, un repas convivial, etc.).

Une lettre commune des évêques de Normandie a été adressée à tous les prêtres le 17 octobre 2006 pour les remercier de leur confiance et de leur fidélité.

Un pèlerinage provincial des prêtres à Rome avec une rencontre du pape et des dicastères romains est à l'étude pour 2012.

Les collaborations entre diocèses et entre les régions Haute Normandie et Basse Normandie s'intensifient (officialité, formation pastorale des jeunes prêtres, formation des diacres permanents, formation des professeurs de l'enseignement catholique, JOC, campagne du denier de l'Eglise, etc.). La tenue d'un concile provincial n'est pas exclue.

Au cours de l'année 2009-10 les évêques et les vicaires généraux de la province ont proposé aux conseils presbytéraux de réfléchir à :

### UNE ENTRAIDE PRESBYTERALE ENTRE LES DIOCESES DE NORMANDIE

#### Situation

Des prêtres s'interrogent sur l'évolution de leur ministère. Comment ne pas s'enfermer dans un ministère urbain ou rural ? Comment se renouveler en changeant son réseau de relations ? Est-il possible de vivre certains ministères spécifiques qui n'existent pas ou peu dans son diocèse d'origine (auprès des jeunes, des étudiants, formation, etc.). L'allongement de la durée de la vie fait que la perspective d'un temps très long de ministère dans un même diocèse peut inquiéter les plus jeunes. Un changement de diocèse peut permettre de se donner de nouvelles chances.

Chaque diocèse expérimente d'autre part un manque de prêtres avec cependant des disparités en nombre comme en besoins.

Le réseau des relations pastorales a évolué. Les services et les mouvements sont appelés à se rencontrer en province. Les jeunes prêtres se retrouvent dans des instances de formation interdiocésaines et provinciales.

Des expériences existent :

- Avant tout les prêtres *Fidei Donum*.
- Nos diocèses accueillent déjà des prêtres venus d'autres diocèses de France, de Pologne ou de pays africains.
- Au moment de la fondation du diocèse du Havre, des normes particulières disposaient que l'incardination serait compatible avec un service pastoral soit dans le diocèse de Rouen soit dans le diocèse du Havre.

### **Projet**

Favoriser une entraide entre les diocèses de la Province de Normandie ; entendre la disponibilité de prêtres prêts à servir dans un autre diocèse et organiser cet échange.

### **Premières réponses des Conseils presbytéraux**

- Les prêtres consultés sont d'accord avec le projet mais ils insistent aussi sur l'importance de l'incardination ; les prêtres appartiennent à un corps.
- Cette mobilité doit se vivre sur la base du volontariat.
- La mission doit demeurer première. Aussi serait-il nécessaire que les évêques précisent les postes pour lesquels il pourrait y avoir des échanges.
- Mais les prêtres ont également besoin de se renouveler. C'est une chance de découvrir un autre diocèse et une autre « culture », de pouvoir s'ouvrir, de prendre du recul par rapport à sa propre expérience.
- Cet échange doit être encadré :
  - o être proposé ni trop tôt (pas avant 10 années d'ordination) ni trop tard (difficilement envisageable après 60 ans),
  - o avoir une durée précise,
  - o maintenir des liens avec le diocèse et le presbyterium d'origine.

**A suivre ...**

## LE COORDINATEUR LAÏC DE PAROISSE

### 1) Sur quelles paroisses ?

Actuellement, nous avons des coordinateurs laïcs sur sept paroisses du Diocèse (sur 51) qui n'ont plus de prêtre résident. Six paroisses en rural de 10 à 23 communes regroupant 5400 à 9500 habitants, et une en ville de 11400 habitants regroupant un quartier de CAEN et deux communes limitrophes.

Les paroisses ne sont pas des relais de la paroisse où réside le prêtre modérateur (d'ailleurs l'un deux n'est pas curé mais professeur au CETH). Elles restent paroisses à part entière, suivant les canons 515 et 518.

### 2) Le Coordinateur laïc

Suivant le canon 517 §2, l'évêque choisit au sein de l'équipe pastorale un(e) coordinateur(trice) laïc qui assure la triple mission d'animation de l'équipe pastorale, de représentation du modérateur (pour une réunion publique, une fête locale, une inauguration municipale, un repas d'ainés....) selon les besoins, mais surtout, il est chargé du suivi des décisions prises en équipe pastorale. Il coordonne l'action de cette équipe dont les membres participent à la charge pastorale du prêtre modérateur, pour que se vive la triple dimension de l'Eglise (Enseigner, Sanctifier, Gouverner) selon le canon 519. Ainsi le coordinateur laïc agit par délégation du modérateur pour impulser et stimuler la vitalité missionnaire de la communauté paroissiale. D'ailleurs, au sein de l'équipe pastorale, le coordinateur laïc manifeste par son existence, sa présence, et sa responsabilité effective, que la mission est en permanence l'affaire de tous les baptisés. Dans cet esprit, il ne pallie pas le manque effectif de prêtres, mais il leur permet de se consacrer pleinement à leur ministère spécifique. En ce sens, il fait apparaître un nouveau visage d'Eglise, ce qui n'empêche pas que le prêtre soit présent à des actions missionnaires où il se sent à l'aise.

### 3) Son statut

Le coordinateur laïc est généralement un bénévole, mais deux paroisses ont un coordinateur salarié à mi-temps. Il est choisi au sein de l'équipe pastorale, sauf exception, quand la nécessité de la mission peut amener l'évêque et son conseil à nommer directement le coordinateur (ce fut le cas pour deux paroisses). Son mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

#### 4) Sa formation

A la rentrée de Septembre 2010, une formation est mise en place pour les coordinateurs laïcs avec leurs modérateurs et leurs équipes pastorales.

Les objectifs : -Comprendre à travers les orientations diocésaines déjà données et de l'expérience de chaque équipe, la posture et le rôle du coordinateur laïc.

-Se former ensemble à la coresponsabilité dans l'exercice de la charge pastorale pour une plus grande cohérence ecclésiale.

-S'approprier cette nouvelle réalité ecclésiale et contribuer à la recherche actuelle de l'Eglise pour un meilleur service des paroisses.

Une formation sur dix huit mois avec quatre sessions d'une journée plus une matinée et une session de deux jours : 1) Quelle Eglise pour quelle mission ?

2) A la suite du Christ, devenir Serviteur.

3) Accomplir sa mission ensemble en acte et en esprit.

4) Institutions ecclésiales et fraternité.

5) Appui spirituel pour dépasser des tensions naturelles.